

Directives

Mobilière Volley Games

Les directives Mobilière Volley Games s'appliquent au tournoi final de volleyball organisé par Swiss Volley.

Les Mobilière Volley Games s'adressent à tous les établissements scolaires obligatoires de Suisse et ils se déroulent sur la période d'une année scolaire.

Ils se composent de tournois organisés aux niveaux local, cantonal et national.

1. Modus

Le modus choisi pour le tournoi final est décrit ci-dessous. Il est fortement recommandé d'utiliser le même pour les tournois locaux et cantonaux, mais pas obligatoire.

1.1 Catégories

Les catégories proposées sont les suivantes :

- **Kids 3 Mix** : filles et garçons des classes 5.-6. Kl / 7H-8H
- **Rookie 1 F** : filles des classes 7.-8. Kl. / 9H-10H
- **Rookie 1 M** : garçons des classes 7.-8. Kl. / 9H-10H

1.2 Règles de jeu

Les règles appliquées sont conformes aux systèmes de jeu publié sur le [site](#) de Swiss Volley.

Elles varient en fonction de la catégorie :

- **Kids 3 Mix** : règles de jeu de l'échelon [Kids 3](#).
Avec les différences suivantes :
 - *Durée du match* : 15 minutes
 - *Taille minimale de l'équipe* : 3 joueuses
 - *Autorisation de jouer* : élèves de 5.-6. Kl / 7H-8H
 - *Genre* : les équipes composées de filles, de garçons ou de filles/garçons sont acceptées
 - *Modus tournoi* : variable selon le nombre d'inscriptions
- **Rookie 1 F** : règles de jeu de l'échelon [Rookie 1](#).
Avec les différences suivantes :
 - *Durée du match* : 1 set à 25 points ou 20 minutes maximum. L'échange de ballon engagé avant le coup de sifflet final est joué jusqu'au bout. Si égalité au coup de sifflet final, un point supplémentaire est joué.
 - *Hauteur du filet* : 2.10 m
 - *Taille minimale de l'équipe* : 3 joueuses
 - *Autorisation de jouer* : élèves de 7.-8. Kl. / 9H-10H
 - *Licence* : maximum 1 joueuse licenciée par équipe
 - *Genre* : les équipes composées de filles sont acceptées
 - *Règles spéciales* : uniquement la règle de service et l'absence de temps morts sont appliquées
 - *Modus tournoi* : variable selon le nombre d'inscriptions

- **Rookie 1 M** : règles de jeu de l'échelon [Rookie 1](#)

Avec les différences suivantes :

- *Durée du match* : 1 set à 25 points ou 20 minutes maximum. L'échange de ballon engagé avant le coup de sifflet final est joué jusqu'au bout. Si égalité au coup de sifflet final, un point supplémentaire est joué.
- *Hauteur du filet* : 2.10 m
- *Taille minimale de l'équipe* : 3 joueuses
- *Autorisation de jouer* : élèves de 7.-8. Kl. / 9H-10H
- *Licence* : maximum 1 joueur licencié par équipe
- *Genre* : les équipes composées de garçons sont acceptées
- *Règles spéciales* : uniquement la règle de service et l'absence de temps morts sont appliquées
- *Modus tournoi* : variable selon le nombre d'inscriptions

1.3 Tableau récapitulatif

Catégorie	Classes	Genres	Règles de jeu*
Kids 3 Mix	5.-6. Kl. / 7H-8H	Mixte	Kids 3
Rookie 1 F	7.-8. Kl. / 9H-10H	Filles	Rookie 1
Rookie 1 M	7.-8. Kl. / 9H-10H	Garçons	Rookie 1

* avec les différences mentionnées au point 1.2

2. Conditions de participation

Le fair-play est l'un des piliers des Mobilivie Volley Games. C'est pourquoi Swiss Volley recommande que les conditions suivantes soient appliquées pour tous les tournois :

2.1 Composition des équipes et limitations

- a. Les équipes participantes doivent se composer d'élèves fréquentant la même classe.
- b. Les équipes hétérogènes issues du sport scolaire facultatif, de plusieurs classes d'une même école ou de plusieurs écoles de la même commune ne sont pas autorisées à participer.

2.2 Liste de l'équipe

- a. La liste complète de l'équipe doit être envoyée à l'organisateur 2 semaines avant le tournoi. Aucune modification de la liste de l'équipe n'est possible après remise. Les joueurs/joueuses qui ne figurent pas sur la liste de l'équipe ne sont pas autorisés à participer.
- b. Tous les participants doivent pouvoir prouver leur identité sur place au moyen d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité, passeport, carte d'étudiant-e avec photo).
- c. En remettant la liste de l'équipe signée, le/la responsable de l'équipe confirme que les règles susmentionnées ont été respectées.
- d. Le/la responsable de l'équipe doit être une personne de confiance, assumant la pleine responsabilité de l'équipe. Il/elle peut être un-e enseignant-e ou un-e responsable légal.

3. Inscription

- a. La procédure d'inscription ou de qualification peut varier en fonction du canton.

- b. Les responsables des équipes sont tenus de s'informer auprès du service cantonal responsable du sport scolaire et de consulter le [site](#) de Swiss Volley.
- c. L'inscription pour le tournoi final se fait par le biais du service cantonal responsable du sport scolaire, qui se charge de transmettre à Swiss Volley les noms des équipes qualifiées représentant le canton.
- d. En principe, il n'y a qu'une place disponible par catégorie pour chaque canton. Swiss Volley se réserve tout de même le droit de distribuer plus de places, si cela facilite l'organisation.

4. Administration

Les équipes participantes sont tenues à respecter certaines mesures d'ordre administratif.

4.1 Finances

- a. La participation au tournoi final des Mobilière Volley Games est prise en charge par les organisateurs.
- b. Les frais de déplacement pour les joueurs et les joueuses sont pris en charge par les organisateurs. Les accompagnateurs et accompagnatrices bénéficient d'un rabais de CHF 19.-. Ces conditions s'appliquent uniquement pour les déplacements en transports publics.
- c. Les frais de repas sont à la charge des équipes.

4.2 Matériel

- a. Les équipes se présentent avec des maillots de jeu uniformes et de la même couleur. Les ballons pour l'échauffement et les matchs sont fournis par les organisateurs.
- b. Les joueurs/joueuses utilisent des chaussures de salle.

4.3 Assurance et responsabilité

- a. Les participants doivent être couverts par une assurance-accident et de responsabilité civile privée.
- b. En cas de vol et de dégâts matériels, Swiss Volley décline toute responsabilité.

5. Communication

- a. La communication générale des Mobilière Volley Games est une responsabilité de Swiss Volley.
- b. Les cantons, les écoles et les équipes peuvent reprendre les contenus produits par Swiss Volley, à condition de respecter les droits d'auteur.
- c. En s'inscrivant au tournoi, les représentants légaux acceptent que des photos et des vidéos des enfants participants soient prises pendant la manifestation. Celles-ci peuvent être utilisées par Swiss Volley ainsi que par la Mobilière, sans aucune restriction quant à la durée, au lieu ou au contenu, à des fins de couverture médiatique de l'événement ainsi que pour la communication et la promotion du format de l'événement et des projets dans les domaines du sport pour enfants et du sport scolaire. En l'absence de consentement, Swiss Volley doit en être informée par écrit avant la manifestation (school@volleyball.ch).

Pendant la manifestation, l'enfant concerné sera reconnaissable au moyen d'un ruban à la cheville, de sorte que les photographes ne prennent pas de photos ou de vidéos de cet enfant ou qu'ils retirent les images correspondantes lors de la production des contenus. Les photos et les vidéos sont utilisées aux fins suivantes :

- Publications sur les réseaux sociaux de Swiss Volley et de la Mobilière (Facebook, Instagram, YouTube et LinkedIn)
- Site web de la [Mobilière](#), ainsi que le site web de [Swiss Volley](#).
- Newsletters de Swiss Volley
- Communiqués de presse

6. Dispositions finales

- a. Les directives sont susceptibles de subir des modifications ou des adaptations d'une année scolaire à l'autre.